



Communiqué de presse

Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'Ecole privée !

Elever les écoles privées au niveau de service public, au même rang que l'Ecole de la République s'inscrit dans la logique de territorialisation et d'éclatement de l'Education nationale en une multitude d'établissements à caractère particulier. C'est la logique de l'expérimentation marseillaise.

Pour FO, l'Ecole de la République c'est l'Ecole publique. FO est extrêmement attachée au service public. Le Congrès de Rouen a rappelé la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : « *les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique* ». En ce sens, FO revendique la stricte application de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois qui en ont découlé.

La défense de l'Ecole publique passe également par l'arrêt des suppressions de postes, l'abandon des réformes qui, à l'instar de la réforme des lycées professionnels, défavorisent le public au profit du privé.

Cela ne peut passer par la rémunération au mérite mais par le respect du statut de fonctionnaire, statut qui protège les personnels de toute pression extérieure.

C'est parce qu'elle défend l'Ecole publique que la Confédération FO était aux côtés de sa Fédération, la FNEC FP-FO, dans la grève et la manifestation nationale du 25 janvier.

Contacts :

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

Secrétariat général

✉ fsouillot@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.86.01

&

Clément POULLET

Secrétaire général de la

FNEC FP-FO

✉ fnecfp@fo-fnecfp.fr

Paris, le 25 janvier 2024